



Arrondissement d'AIX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 15 décembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Attribution des subventions de fonctionnement 2026

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

**POUVOIRS :**

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

**EXCUSES :**

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

FLD/CJ

7.5

Vie Associative

## Attribution des subventions de fonctionnement 2026

Par délibération du 15 décembre 2025, le budget primitif de la ville a été adopté et une enveloppe globale de 2 884 700 € a été prévue pour le versement des subventions de droit commun.

À cet effet, le conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution individuelle des subventions aux associations telles qu'elles figurent dans l'état annexé.

Par ailleurs, afin de respecter le cadre du conventionnement et du règlement d'attribution des subventions en vigueur, une convention individuelle sera conclue avec chaque association percevant une subvention égale ou supérieure à 10 000 € excepté les associations entrant dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Les dites conventions pluriannuelles sont maintenues telles que déjà approuvées lors du conseil municipal du 21 février 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

AUTORISE le versement de subventions au profit des associations dont les bénéficiaires figurent sur l'état annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 10 000 €.

DIT que les crédits seront prélevés sur le budget 2026.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 29

ABSTENTION : 11 M. ISNARD Nicolas mandataire de M. VERAN Philippe, M. BLANCHARD Stéphane, M. BELIERES Jean-pierre, M. CUNIN Claude, M. BOUCHER Pascal, Mme THIERRY Catherine, M. MIOUSSET Jean-luc, M. BARRIELLE Didier, Mme COSSON Emmanuelle, M. YAHIAATNI Mourad, M. HAMOU Jonathan

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
Vice Président du Conseil Régional**